

Règlement du concours

« Semaine nationale de reconnaissance des éducatrices et éducateurs de la petite enfance 2025 »

1. Organisateur du concours

Ce concours est organisé par l'ACUFC, dans le cadre de la Semaine nationale de reconnaissance des éducatrices et éducateurs de la petite enfance 2025.

2. Objectif du concours

Mettre en lumière et récompenser des éducatrices et éducateurs exceptionnels au sein des communautés francophones en situation minoritaire à travers les témoignages de leurs collègues et des familles.

3. Période du concours

- Début des nominations : 15 septembre 2025
- Fin des nominations : 3 octobre 2025
- Annonce des gagnants : 24 octobre 2025

4. Admissibilité des personnes nommées

Peuvent être nommé(e)s :

- Toute éducatrice ou tout éducateur travaillant activement dans un service éducatif à la **petite enfance francophone en situation minoritaire** lors de la nomination, ET
- Résidant et travaillant au Canada, hors Québec.

5. Comment participer

Toute personne (parent, collègue, direction, etc.) peut soumettre une nomination en remplissant le formulaire sur le site officiel de l'événement, incluant :

- Nom et prénom de l'éducatrice/éducateur
- Contact de l'éducatrice/éducateur (adresse courriel/numéro de téléphone)
- Lieu de travail (nom du centre/ville/province ou territoire)
- Contact du superviseur de la personne nommée (facultatif)
- Votre lien avec la personne nommée (parent, collègue, direction, etc.)
- Votre récit (max. 1800 caractères) – basé sur le thème choisi
- Votre prénom et adresse courriel (pour vérification, restera confidentiel)

Limite : une nomination par participant.

6. Critères d'évaluation

Chaque récit sera évalué selon 5 critères :

- Impact de la pratique sur les enfants, les familles, et retombées dans les communautés francophones en situation minoritaire
- Inspiration et émotion
- Pertinence avec le thème et respect des consignes
- Clarté du récit
- Originalité ou singularité de la situation racontée

7. Prix à gagner

Quatre gagnant(e)s recevront chacun :

- Une bourse de formation jusqu'à 2 000 \$ à utiliser pour le développement professionnel (formations, certifications, etc.), utilisable en une ou plusieurs fois.
Seuls les frais d'inscription auprès de l'établissement de formation seront pris en charge ; l'ACUFC décline toute responsabilité pour la prise en charge des frais connexes (déplacement, repas, etc.)
- Une reconnaissance officielle (attestation, témoignages diffusés, annonce des gagnant(e)s en ligne)
- Les gagnant(e)s seront réparti(e)s par grande région :
 - Ouest (Alberta, Colombie-Britannique)
 - Prairies et Nord (Manitoba, Saskatchewan, Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut)
 - Ontario
 - Atlantique (Nouveau Brunswick, Nouvelle Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve et Labrador)

8. Sélection des gagnant(e)s

Les candidatures seront anonymisées puis évaluées par un comité indépendant composé de quatre personnes. Les décisions du comité sont finales.

9. Utilisation des témoignages

Les témoignages peuvent être utilisés à des fins de promotion ou de reconnaissance (ex : réseaux sociaux, site web), de façon anonyme, sauf si une autorisation expresse est donnée.

10. Conditions générales

- Le prix doit être utilisé pour une inscription et un paiement par l'ACUFC avant le 1er mars 2026.
- Aucune compensation en argent.
- L'organisateur se réserve le droit de modifier ou annuler le concours en cas de force majeure.